

GERMAIN GUEPIN
MANDATAIRE JUDICIAIRE
AUPRES DES TRIBUNAUX
INSCRIT SUR LA LISTE NATIONALE

4, Place Saint-Maurice
74000 ANNECY

TELEPHONE : 04 50 45 46 24 (MATIN)

POUR URGENCE UNIQUEMENT
TELECOPIE : 04 50 51 19 82

Objet : la SARL OUTILAC
La Petite Balme
74330 SILLINGY

Liquidation Judiciaire : 16 DECEMBRE 2003

N/Réf. : 4131/GG/C MUTUEL

V/Réf. : 10328

Monsieur le Directeur,

Je vous informe que vos créances sont entièrement contestée ; il sera donc proposé une admission de ZERO EURO

au motif suivant

l'arrêt rendu le 18.1.05 de la Cour d'appel de CHAMBERY indique :

- INTIMES : CREDIT MUTUEL SAVOIE MONT BLANC
- Page 2 « le 6 septembre 2002, le CREDIT MUTUEL SAVOIE MONT BLANC déclarait sa créance ...

Il est donc expressément reconnu que le créancier ayant déclaré est le CREDIT MUTUEL SAVOIE MONT BLANC qui est un tiers à la procédure puisque OUTILAC n'a qu'un lien avec le CREDIT MUTUEL ANNECY BONLIEU LES FINS qui est une entité juridique distincte du CREDIT MUTUEL SAVOIE MONT BLANC

conformément aux articles 72 du Décret n° 85-1388 du 27.12.85 et L 621 - 47 ancien du Code de Commerce qui stipule « s'il y a discussion sur tout ou partie d'une créance autre que celles mentionnées à l'article L 621 - 125 (salaires), le représentant des créanciers en avise le créancier intéressé en l'invitant à faire connaître ses explications. Le défaut de réponse dans le délai de trente jours interdit toute contestation ultérieure de la proposition du représentant des créanciers»

Veuillez croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de mes sentiments distingués

GERMAIN GUEPIN
Mandataire Judiciaire
4, place Saint-Maurice
74000 ANNECY
TEL 50.45.46.24

MEMBRE D'UNE ASSOCIATION AGREEE - REGLEMENT DES HONORAIRES PAR CHEQUE ACCEPTE

ME GUEPIN AGIT TOUJOURS ES QUALITES

POUR FACILITER LA CORRESPONDANCE, MERCI DE JOINDRE UNE ENVELOPPE AFFRANCHEE

PASSIF

0

LRAR

CREDIT MUTUEL ANNECY BONLIEU
LES FINS
BP 161
74004 ANNECY

Annecy, le 10 Mars 2009